

Questions orales

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, sans approuver le préambule du député, je lui signale quand même que les conclusions de cette étude n'ont surpris personne. Au demeurant, on a tenu compte des pertes subies par cette communauté dans les différentes options qui ont été soumises au cabinet. Mais le député devrait savoir que la question des réparations ne se limite pas à des indemnités financières. Elle comporte une dimension morale et vue sous cet angle, mon parti pose le geste approprié. On ne peut pas en dire autant du parti du député qui ne voulait absolument rien faire pour les Canadiens d'origine japonaise.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le malaise qui a saisi le gouvernement semble aussi paralyser le ministre, lequel sait bien que ce qu'il vient de dire n'est pas la vérité.

Des voix: Règlement!

M. Marchi: Je voudrais demander au ministre . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Même si le député diffère d'opinion, il ne peut pas accuser le ministre de ne pas dire la vérité. Il n'ignore pas qu'il s'agit de langage non parlementaire, c'est pourquoi je lui demande de retirer ses paroles et de se contenter de poser sa question.

M. Marchi: Je ne suis pas d'accord sur l'interprétation du ministre.

Des voix: Rétractez-vous.

M. Marchi: Je voudrais demander . . .

M. le Président: Je prie le député de bien vouloir retirer ses paroles.

Des voix: Rasseyez-vous.

M. le Président: À l'ordre, de ce côté-ci également. Que le député retire d'abord ses paroles et pose ensuite sa question.

M. Marchi: Je les retire, à votre demande. Pourquoi le gouvernement a-t-il manqué à sa parole donnée en décembre 1984, lorsqu'il a promis d'abord, de négocier et, ensuite, de le faire par l'entremise de l'association nationale des Nippo-Canadiens? Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Pourquoi n'a-t-il pas eu la décence d'utiliser ce rapport pour entreprendre de véritables pourparlers?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La question est longue.

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, le député tient beaucoup à donner son petit numéro. Il sait pertinemment que, à titre de représentant du

gouvernement, j'ai fait l'impossible pour négocier et discuter avec les Japonais du Canada. J'ai présenté des solutions au cabinet et, dernièrement, M. Miki, président de l'association m'a invité à discuter avec lui des conclusions de l'étude de Price Waterhouse. J'ai accepté, et je me réjouis à l'idée de m'entretenir avec lui, après quoi je pourrai peut-être saisir le cabinet de nouveaux éléments.

● (1500)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. On m'informe qu'au moins un député souhaite invoquer la question de privilège et qu'un autre au moins veut recourir au Règlement, tous deux à la suite de la période des questions. Pour ma part, j'invoque nos précédents afin d'entendre auparavant une autre question de privilège, et cède donc la parole au député de Terrebonne (M. Toupin).

* * *

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

CHANGEMENT D'AFFILIATION DU DÉPUTÉ DE TERREBONNE

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, j'aimerais informer la Chambre de ma décision. Je me contenterai de lire la lettre que j'ai écrite au premier ministre, lettre suffisamment explicite: Monsieur le premier ministre, je vous fais part, par la présente, de ma décision de quitter les rangs du parti conservateur du Canada. Cette décision est le fruit d'une longue et mûre réflexion, croyez-le bien. Il y a eu, et il y a encore divergence profonde, et maintenant irréconciliable, sur des sujets d'importance entre votre gouvernement, votre parti et moi-même. Je siégerai désormais comme député indépendant, et ce pour le meilleur bénéfice de tous mes commettants de la circonscription de Terrebonne.

[Traduction]

M. le Président: En conséquence, je voudrais aviser la Chambre que la présidence trouvera le plus tôt possible le moyen d'assigner une nouvelle place au député.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) m'a avisé qu'il entendait soulever la question de privilège à la suite de la période des questions. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) désire, quant à lui, soulever la question de privilège pour obtenir des précisions au sujet d'une chose qui s'est produite hier, et il pourra le faire lorsque nous en aurons terminé des questions découlant de la période des questions d'aujourd'hui.